



RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU
DÉPARTEMENT

(Tome II)

SESSION EXTRAORDINAIRE

Lundi 3 juin 2019



DÉLIBÉRATIONS

(N° 19-164 au N° 19-167)

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

Session extraordinaire du 3 juin 2019

Lundi 3 juin 2019 (matin)

PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

Mme ANGLARD	Régine
M. AUZOU	Jacques
M. BAZINET	Didier
Mme BORDES	Mireille
Mme BOUCAUD	Christelle
M. BOURDEAU	Pascal
Mme BOURRA	Francine
M. BOUSQUET	Dominique
Mme CAPPELLE	Carline
M. CIPIERRE	Thierry
Mme DE ALMEIDA	Corinne
Mme DEFOULNY	Christel
M. DELAGE	Henri
M. DELMARÈS	Frédéric
M. DOBBELS	Stéphane
M. DROIN	Jean-Fred
Mme FLAQUIÈRE	Maryline
Mme GERVAISE	Nicole
M. KARP	Michel
M. LAJUGIE	Michel
M. LAMONERIE	Bruno
M. LOTTERIE	Jean-Paul
M. MAGNE	Jean-Michel
Mme MANET-CARBONNIÈRE	Nathalie
Mme MARSAT	Marie-Lise
Mme MARTY	Elisabeth
M. MÉRILLOU	Serge
M. MOSSION	Laurent
M. NADAL	Jeannik
Mme NEVERS	Juliette
Mme PISTOLOZZI	Brigitte
M. PROTANO	Pascal
Mme ROBERT-ROLIN	Marie-Pascale
Mme SEDAN	Annie
M. TEILLAC	Christian
M. TESTUT	Michel
Mme VEYSSIÈRE	Marie-Rose

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BLANC LAJONIE	Gaëlle
M. BENFEDDOUL	Adib
M. BOIDÉ	Thierry
Mme CHEVALLIER	Sylvie
Mme HUTH	Joëlle
Mme LABARTHE	Cécile
Mme LANGLADE	Colette
Mme MAYAUD	Natacha
M. NARDOU	Thierry
Mme VARAILLAS	Marie-Claude
Mme VEYSSIÈRE	Colette
M. ZACCARON	Armand

La séance est ouverte à 9H35 et levée à 10H15 (Travaux en commission)

Mme BLANC-LAJONIE donne pouvoir à M. BOUSQUET (délibérations n° 164 à 167)
M. BENFEDDOUL donne pouvoir à M. PROTANO (délibérations n° 164 à 167)
M. BOIDÉ donne pouvoir à Mme DEFOULNY (délibérations n° 164 à 167)
Mme CHEVALLIER donne pouvoir à M. DELMARÈS (délibérations n° 164 à 167)
Mme HUTH donne pouvoir à M. CIPIERRE (délibérations n° 164 à 167)
Mme LABARTHE donne pouvoir à M. DELMARÈS (délibérations n° 164 à 167)
Mme LANGLADE donne pouvoir à M. KARP (délibérations n° 164 à 167)
Mme MAYAUD donne pouvoir à M. MOSSION (délibérations n° 164 à 167)
M. NARDOU donne pouvoir à Mme Marie-Rose VEYSSIÈRE (délibérations n° 164 à 167)
Mme VARAILLAS donne pouvoir à M. AUZOU (délibération n°164 à 167)
Mme Colette VEYSSIÈRE donne pouvoir à Mme MARSAT (délibérations n° 164 à 167)
M. ZACCARON donne pouvoir à M. LAJUGIE (délibérations n° 164 à 167)
M. DROIN donne pouvoir à Mme FLAQUIÈRE (délibérations n° 164 à 167)

Retour en séance à 11H05 et levée de séance à 12H20

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-164 du 3 juin 2019 Premier budget participatif périgourdin.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mai 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Pascal PROTANO	Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET
Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Jean-Fred DROIN	pouvoir à	Maryline FLAQUIÈRE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Frédéric DELMARÈS	Colette LANGLADE	pouvoir à	Michel KARP
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Jacques AUZOU	Colette VEYSSIÈRE	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT
Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE			

RAPPORTEUR : Germinal PEIRO

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-164 du 3 juin 2019

Premier budget participatif périgourdin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

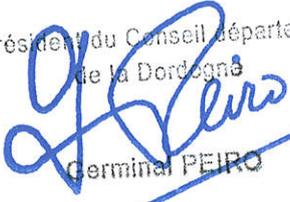
VALIDE le principe de mise en œuvre du premier budget participatif départemental, selon les principes suivants :

- 1°) Les projets soumis aux citoyens devront être déposés exclusivement par des personnes ou bien des structures associatives et s'inscrire dans une démarche d'intérêt général.
- 2°) Les projets soutenus in fine le seront sur la seule section d'investissement.
- 3°) Dans un souci d'équilibre territorial, chaque canton devra bénéficier de la réalisation d'au moins un projet.
- 4°) Une part de ce budget participatif sera attribuée à des projets présentés par des jeunes de moins de 20 ans.
- 5°) La réalisation des projets devra obligatoirement relever d'un organisme collectif (association, club, collectivité...).
- 6°) Les projets élus devront être réalisés dans l'année suivant le dépôt du dossier.

ACTE l'engagement de la collectivité de consacrer un budget d'1 million d'euros à ce projet sur sa section d'investissement.

VALIDE les différentes étapes de réalisation du budget participatif départemental selon le calendrier suivant :

- 25 juin 2019 : adoption du règlement du budget participatif ;
- Juillet-août 2019 : information de la population, publication du règlement, inscriptions au sein de la commission citoyenne ;
- Du 2 septembre au 11 octobre 2019 : dépôt des idées de projets ;
- Du 11 octobre au 15 novembre 2019 : examen et analyse des idées déposées, validation par la commission citoyenne des projets qui seront soumis au vote ;
- Du 16 novembre au 8 décembre 2019 : campagne par les porteurs des projets, vote ;
- 8 décembre 2019 : fin du vote citoyen ;
- 14 décembre 2019 : dépouillement du vote et annonce des projets élus ;
- 2020 : réalisation des projets.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germain PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-165 du 3 juin 2019

Cumul de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée saisonnière.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mai 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Pascal PROTANO	Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET
Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Jean-Fred DROIN	pouvoir à	Maryline FLAQUIÈRE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Frédéric DELMARÈS	Colette LANGLADE	pouvoir à	Michel KARP
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Jacques AUZOU	Colette VEYSSIÈRE	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT
Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE			

RAPPORTEUR : Christian TEILLAC

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-165 du 3 juin 2019

Cumul de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée saisonnière.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

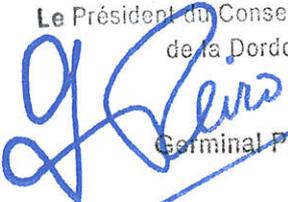
VU l'avis des 3ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la mise en place d'un régime dérogatoire expérimental permettant aux allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) de bénéficier d'un cumul de l'allocation RSA avec les revenus d'une activité salariée saisonnière.

AUTORISE le Président du Conseil départemental à décider d'une neutralisation des ressources pour rendre le travail saisonnier attractif et favoriser l'emploi dans des filières touristique, agricole et viticole.

FIXE à 300 heures par année civile et par allocataire le plafond maximum de l'activité salariée saisonnière prise en compte. Ces dispositifs prennent effet à compter de ce jour.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-166 du 3 juin 2019

Nouveau dispositif d'orientation des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mai 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Pascal PROTANO	Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET
Thierry BODÉ	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Jean-Fred DROIN	pouvoir à	Maryline FLAQUIÈRE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Frédéric DELMARÈS	Colette LANGLADE	pouvoir à	Michel KARP
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Jacques AUZOU	Colette VEYSSIÈRE	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT
Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE			

RAPPORTEUR : Marie-Lise MARSAT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-166 du 3 juin 2019

Nouveau dispositif d'orientation des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 3ème Commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la nouvelle procédure d'orientation des allocataires du RSA.

REAFFIRME son objectif d'assurer la mise en place d'un parcours d'insertion dans un délai raccourci.

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-167 du 3 juin 2019

Politique en faveur des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) atteignant la majorité.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mai 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jacques AUZOU, Didier BAZINET, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Christel DEFOULNY, Henri DELAGE, Frédéric DELMARÈS, Stéphane DOBBELS, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Michel KARP, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Pascal PROTANO, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Christian TEILLAC, Michel TESTUT, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Régine ANGLARD

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL	pouvoir à	Pascal PROTANO	Gaëlle BLANC-LAJONIE	pouvoir à	Dominique BOUSQUET
Thierry BOIDÉ	pouvoir à	Christel DEFOULNY	Sylvie CHEVALLIER	pouvoir à	Henri DELAGE
Jean-Fred DROIN	pouvoir à	Maryline FLAQUIÈRE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Cécile LABARTHE	pouvoir à	Frédéric DELMARÈS	Colette LANGLADE	pouvoir à	Michel KARP
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Thierry NARDOU	pouvoir à	Marie-Rose VEYSSIÈRE
Marie-Claude VARAILLAS	pouvoir à	Jacques AUZOU	Colette VEYSSIÈRE	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT
Armand ZACCARON	pouvoir à	Michel LAJUGIE			

RAPPORTEUR : Brigitte PISTOLOZZI

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour : 50

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 0

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Délibération n° 19-167 du 3 juin 2019

Politique en faveur des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) atteignant la majorité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 3ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE du rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental sur la politique en faveur des jeunes majeurs.

CONFIRME sa volonté de pérenniser la politique départementale en matière d'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

DECIDE de solliciter, au-delà de l'enveloppe dédiée à la Dordogne, une aide complémentaire de l'Etat au titre du Plan Précarité Pauvreté pour conforter l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).


Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne
Germinal PEIRO

TABLE DES MATIERES

N° de la Délibération	Objet	Pages
A		
<u>AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES</u>		
165	Cumul de l'allocation du Revenu de Solidarité Active (RSA) avec les revenus d'une activité salariée saisonnière.	6
166	Nouveau dispositif d'orientation des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).....	8
167	Politique en faveur des jeunes suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) atteignant la majorité.....	10
B		
<u>BUDGETS ET COMPTES</u>		
164	Premier budget participatif périgourdin.....	3